

N° 1735

N° 1602 des Enquêtes

Declaration. Perennication du nomme *Citihui*, domicilié à Pangrave

Le nomme *Citihui*, s'est présenté ce jour vingt-neuf mars mil neuf cent cinq devant moi comme habitant à l'effet de porter par sa partie l'acte de son père *Mohuhio*, décidé en l'absence de ses autres héritiers du nomme *Mohuhio*, *Maui*, *Maupohoeferu*, *Hoacifu* et *Moathua*, qui ont fait un partage de l'arrendement en cette qualité l'actuel *Maatumoa*, sis à *Panamateone*, d'une contenance de quatrevingt-cinq ares, planter de cocotiers. Bornes au Nord et au Sud par la montagne, à l'Est par la terre et l'eau, à l'Ouest par *Papa*.

Le défendeur ne possède pas de titres ou autres preuves de son droit à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps. L'actuel de son père décédé en l'absence de ses autres héritiers qui ont fait un partage entre eux.

Par ces motifs

Qu'on

L'actuel *Maatumoa* sis à *Panamateone*, et dessus désigné, appartient au nomme *Citihui*.

Fait et arrêté à Paris le dix-huit avril mil neuf cent cinq
le mandant de la Commission

[Signature] *[Signature]*

N° 1766

N° 1653 des Enquêtes

Declaration. Perennication du nomme *Citihui*, domicilié à Pangrave

Le nomme *Citihui*, s'est présenté ce jour vingt-neuf mars mil neuf cent cinq devant moi comme habitant à l'effet de porter par sa partie l'acte de son père *Mohuhio*, décidé en l'absence de ses autres héritiers du nomme *Mohuhio*, *Maui*, *Maupohoeferu*, *Hoacifu* et *Moathua*, qui ont fait un partage de l'arrendement en cette qualité l'actuel *Pahava*, sis à *Panamateone*, d'une contenance de quatre-vingt-cinq ares, planter de cocotiers. Bornes au Nord par la terre *Papapa*, au Sud par la terre *Papapa*, à l'Est par la montagne, à l'Ouest par la montagne.

Le défendeur ne possède pas de titres, mais comme preuve de son droit à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps, l'actuel de son père décédé en l'absence de ses autres héritiers qui ont fait un partage entre eux.

Par ces motifs

Qu'on

L'actuel *Pahava*, sis à *Panamateone*, et dessus désigné, appartient au nomme *Citihui*.

Fait et arrêté à Paris le dix-huit avril mil neuf cent cinq